

# / COMITÉ DE COORDINATION

## SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

### MOTION FO : REFUS DE DÉTACHEMENTS SOCIAUX

**FO Énergie et Mines a présenté une motion sur les refus d'autorisation de détachement des agents pour les activités sociales** afin que ces derniers puissent mener à bien leur mission (Cf. document jointe). La délégation CFDT du Comité de Coordination s'est abstenue...

Les actions menées par notre Fédération, tant au local qu'au national, ont d'ores et déjà permis de lever un refus de détachement.

### MOTION CAMIEG

La Session décide de soutenir la motion sur les excédents financiers Camieg votée lors de l'AG des CMCAS du 17 octobre 2013.

**FO Énergie et Mines a soutenu cette motion et rappelé son exigence de 20 M€ d'améliorations des prestations, de renforcement de la solidarité intergénérationnelle et de création d'un fonds social Camieg.**

La délégation CFDT du Comité de Coordination s'est abstenue... la délégation CFE-CGC a votée contre...

### DÉCLARATION FO : 1 % 2014

**FO Énergie et Mine a fait une déclaration liminaire sur le financement des activités sociales par le 1 %** (Cf. doc.joint + tableau d'évolution du 1 %).

La Session décide de soutenir la motion sur le 1 % votée lors de l'AG des CMCAS du 17 octobre 2013.

La CFE-CGC ne s'associe plus à la motion, alors qu'elle a voté cette motion à l'AG et a participé à la réunion au Ministère de l'Énergie du 18 octobre 2013! Elle demande maintenant la fin des activités sociales gérées par les représentants du personnel et la mise en place de CE et CCE avec gestion par les employeurs.

La CFDT ne s'associe pas à la motion. Elle avait donné son accord lors de la rédaction de cette motion, et ne s'est pas exprimée lors de l'AG (donc a cautionné). Elle n'a pas participé à la réunion au Ministère de l'Énergie. Il est vrai qu'elle est aussi porteuse du projet de suppression des activités sociales actuelles et de leur transfert vers des CE et CCE gérés par les employeurs.

### RÉPARTITION DU 1 % 2014

**FO Énergie et Mines a rappelé ses priorités :**

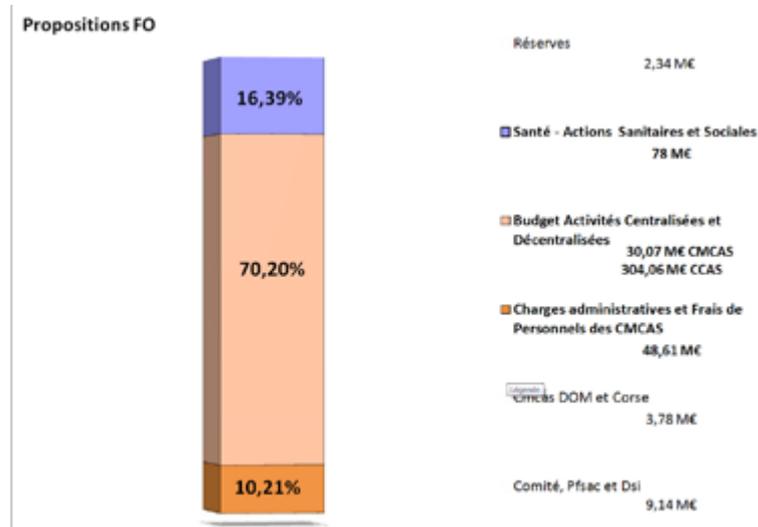
- **La Santé avec un budget de 38 M€** permettant de couvrir l'aide à l'adhésion CSMR a minima à hauteur de 50 % des cotisations.
- **L'Action Sanitaire et Sociale avec un budget de 40 M€** permettant de prendre en charge le CESU Petite Enfance jusqu'à 6 ans et d'engager des actions sur la Dépendance.

**Notre délégation a rappelé sa volonté de budgétiser les charges fixes** (de Personnel, administratives, Comité, etc.) **au plus près du réalisé de l'année N-1**. Elle reconduit les principes de dotation pour les DOM, St Pierre et Miquelon, St Martin de Londres, la Corse.

Compte tenu des incertitudes sur la dotation définitive du 1 % 2013 qui ne sera connue qu'en 2014, **FO Énergie et Mines budgétise une réserve de sécurité de 3,9 M€** à conserver par le Comité de Coordination.

**FO Énergie et Mines attribue 30 M€ aux Cmcas pour leurs propres activités et 304 M€ à la CCAS. Avec FO Énergie et Mines, au final les budgets décentralisés s'élèvent à 139 M€ soit 29,22 % de la dotation initiale et à 337 M€ pour le centralisé soit 70,78 %.**

FO Dotation 1% - 2014		476 000 000		Evolution N-1 : -3,15%	
Décentralisé		Centralisé			
7,98%	38 000 000	Fonds Santé	Base Mutag		
8,40%	40 000 000	Fonds ASS	dont CESU 8 ans et prise en compte Dépendance		
0,24%	1 135 000	Comité			
		Pfsac		4 000 000	0,84%
		Dsi des CMCAS		4 000 000	0,84%
0,78%	3 713 181	DOM y compris Participation CCAS			
0,01%	70 000	Insularité Corse			
2,86%	13 636 000	Charges Personnels	36 076 000	22 440 000	4,71%
1,28%	6 079 883	Charges Administratives Cmcas adhérentes	8 491 071	2 411 188	0,51%
0,85%	4 032 382	Charges Administratives Cmcas Non adhérentes			
0,00%	8 000	Charges Administratives SPM & SML			
0,49%	2 340 000	Réserves Sécurité CC	3,00%		
<b>Reste à répartir</b>					
<b>334 134 366</b>					
6,32%	30 072 093	Activités CMCAS	9,00%		
		CCAS	91,00%	304 062 273	63,88%
<b>29,22%</b>	<b>139 086 539</b>			<b>336 913 461</b>	<b>70,78%</b>



Pour sa part, la CGT ne donne que 27 M€ à la Santé ce qui ne couvre que 35 % des cotisations CSMR, 30 M€ à l'Action Sanitaire et Sociale. Dans le même temps les organismes sociaux engagent une refonte des aides avec la volonté de faire plus et mieux, 24 M€ aux CMCAS pour leurs propres activités et 333 M€ à la CCAS... Au final c'est 23,10 % accordé au décentralisé et 76,90 % au centralisé...

La CFDT fait de la surenchère sur la Santé, mais valide un fonds ASS insuffisant à nos yeux alors qu'elle valide toutes les modifications des aides (elle suit la CGT...). Par contre, elle redistribue 106 M€ aux Cmcas et ne donne que 233 M€ à la CCAS... La suite logique de son positionnement pour des CE et un CCE qui remet en cause totalement les activités sociales tant centralisées que décentralisées.

La CFE-CGC est sur la même logique que la délégation FO sur le financement du Fonds Santé, mais se cantonne à un fonds ASS tel que préconisé par la CGT. Elle accorde 49,5 M€ aux CMCAS et 309 M€ à la CCAS. Au total cela fait 479 M€ pour une dotation de 476 M€!

## **ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES**

**FO Énergie et Mines s'est abstenue sur la nouvelle Aide à l'Autonomie des Jeunes (AAJ)** qui remplace les Prestations Familiales Extra Légales (PFEL) versées pour les enfants scolarisés de 18 à 26 ans.

Si cette nouvelle aide versée sous conditions de ressources permet de toucher beaucoup plus de bénéficiaires et d'accorder aussi une aide au logement en complément, elle intègre un recul social pour certains autres agents qui ne bénéficieront au final d'aucune aide.

FO Énergie et Mines a demandé que les agents bénéficiant actuellement de PFEL en cours ne soient pas touchés par l'effet couperet. Proposition rejetée par les autres délégations...

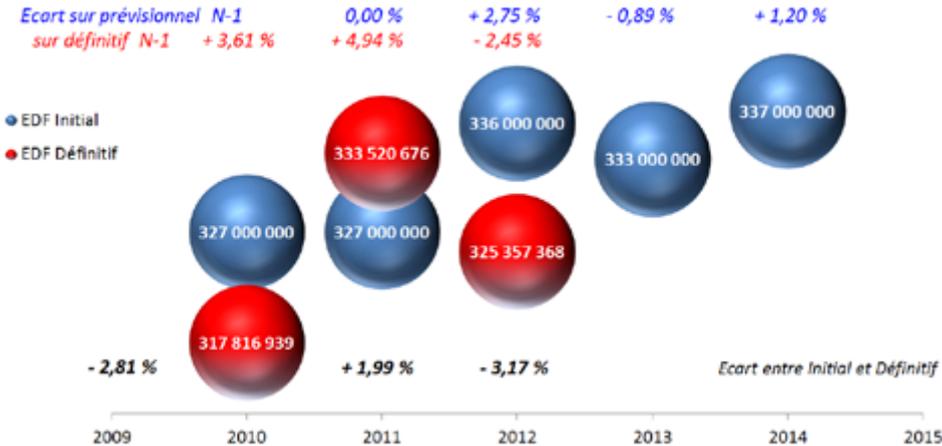
Cette nouvelle aide intègre également une majoration forfaitaire annuelle de 100 € par an pour aider au financement de la couverture sociale étudiante.

**FO Énergie et Mines a dénoncé le chiffrage 2014 des aides au Handicap (Réservation Comité National Coordination Action Handicap) qui sont divisées par 2,5 par rapport à 2013.** Ces aides permettent de financer en particulier des placements dans différentes structures adaptées au Handicap.

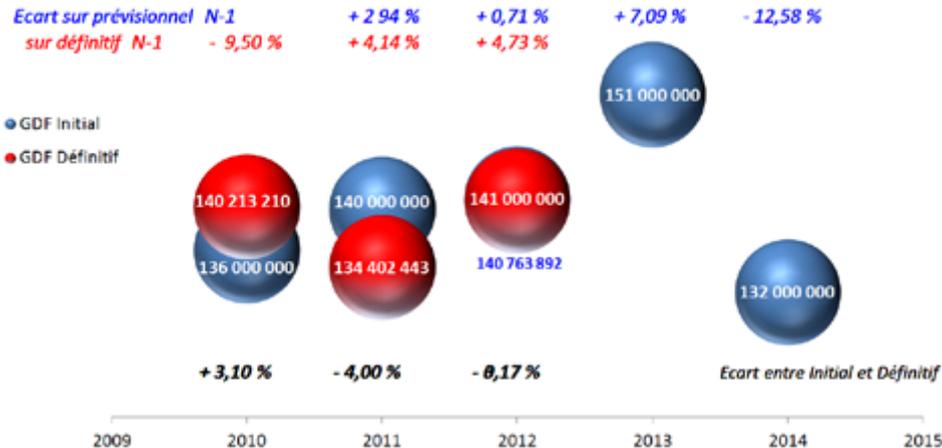
Le budget 2014 proposé a été calculé sur le réalisé 2013, mais sur des chiffres erronés. FO Énergie et Mines a rappelé les règles et en particulier que les imputations budgétaires sont à faire sur l'année où elles sont décidées et non pas sur celle où elles vont se réaliser.

**L'action de FO Énergie et Mines a permis de conserver un budget de 250 000 Euros pour ces prestations.**

**Evolution du 1% de 2010 à 2014 - Initial et Définitif - EDF**



**Evolution du 1% de 2010 à 2014 - Initial et Définitif - GDF SUEZ**



**Evolution du 1% de 2010 à 2014 - Initial et Définitif - TOTAL (EDF + GDF SUEZ + ENN)**

